

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Kelly Fequet

<https://www.cadre21.org/membres/b091231176df5b437505bce2>

Date d'obtention : 2021-09-22 18:43:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important de suivre les étapes dans la trousse sexto lorsqu'on est mise au courant de situations par les élèves impliqués et que lorsqu'il y a des répercussions à l'école. Il faut rencontrer les élèves impliqués (sauf dans le cas d'un élève malveillant) pour évaluer l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue de la situation. La police doit être impliqué dans de tels situations.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être mieux outiller si une situation comme cela se produit dans les écoles.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il faut soutenir les jeunes et ne pas poser de jugement. Il est important de suivre les questions indiqués dans la trousse afin de ne pas mettre de mots dans la bouche des jeunes. Il est aussi important d'assurer la confidentialité de la victime.